

Stratégies de gestion des risques efficaces pour les professionnels

Les professionnels ont des besoins bien précis en matière de gestion des risques étant donné que leurs clients se fient à leur expertise, à leurs conseils et à leurs services.

À titre de fournisseur de services professionnels, vous êtes exposé à des risques particuliers. Le présent rapport décrit certains des principaux risques propres aux professionnels, ainsi que des solutions à envisager. Au verso de cette page, vous trouverez un bref questionnaire qui vous permettra de repérer les risques auxquels fait face votre pratique.

À titre de fournisseur de services-conseils, vos erreurs pourraient vous coûter gros

La prestation de conseils spécialisés à vos clients est la pierre angulaire de votre réussite. Toutefois, la plus petite erreur ou omission ou le plus petit malentendu pourrait avoir des conséquences coûteuses. C'est pourquoi les associations professionnelles d'ingénieurs, d'avocats et de comptables, notamment, exigent habituellement de leurs membres qu'ils souscrivent au moins une assurance erreurs et omissions de base.

Si vous n'êtes pas couvert par l'intermédiaire d'une association professionnelle, il est essentiel que vous souscriviez une assurance indépendante qui vous aidera à protéger votre entreprise, si jamais l'un de vos clients estimait que les conseils que vous lui avez donnés lui

causeront des pertes financières. Même si vous êtes couvert par l'intermédiaire d'une association, vous voudrez peut-être quand même souscrire une assurance supplémentaire pour mieux couvrir les frais associés à une poursuite potentielle.

Protégez l'apport des collaborateurs clés

La réussite de bon nombre de cabinets de services professionnels repose en grande partie sur les compétences de ses fondateurs. L'absence temporaire ou permanente de personnes clés pourrait entraîner l'interruption des activités et de graves dommages financiers.

Vous avez peut-être déjà une assurance personne clé qui vous protège contre ce risque. L'assurance personne clé vous procurera les fonds nécessaires à l'exploitation de votre entreprise si vous, votre associé ou un employé clé deviez vous absenter pour cause de maladie, étiez victime d'un accident ou décédiez.

Veillez toutefois à ne pas oublier les contributions des autres membres de votre équipe, comme le spécialiste du marketing dont l'apport pour l'entreprise est considérable ou le nouvel employé qui, par ses contacts importants, apporte de nouvelles occasions de croissance. Assurez-vous que



toutes vos personnes clés sont protégées, et pas seulement les membres de la direction.

Protégez votre entreprise des risques liés aux services en ligne

Les professionnels ont été parmi les premiers à tirer pleinement profit de l'économie virtuelle par la création de blogues, l'envoi de bulletins électroniques et le réseautage social. Mais qu'advierait-il si le contenu de ces messages s'avérait inexact ou était mal interprété? Vous pourriez être tenu responsable des dommages.

Une assurance responsabilité pourrait rehausser votre protection existante en y

incluant les risques associés à vos activités sur le Web. Si vous utilisez des sites de réseautage ou maintenez régulièrement un blogue, vous devriez vous entretenir avec un conseiller en assurance pour vous assurer de souscrire la bonne assurance qui vous protégera contre toute poursuite judiciaire en cas d'erreurs en ligne ou action en libelle diffamatoire.

Ayez recours aux avantages sociaux pour attirer et conserver les employés talentueux

À titre de propriétaire d'entreprise, vous misez sur la culture, l'équité et la flexibilité de votre entreprise pour attirer de bons employés et pour les retenir. Étant trop peu

nombreux, toutefois, les gens talentueux sont très recherchés. Votre entreprise sera beaucoup plus attrayante si vous offrez des avantages traditionnels, dont des avantages sociaux.

Une assurance collective pourrait bien être l'avantage concurrentiel dont vous avez besoin. En offrant aux employés le remboursement de certains frais médicaux courants et une protection financière en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, vous leur offrez également la sécurité et la tranquillité d'esprit nécessaires dans une conjoncture souvent incertaine.

Courez-vous un risque ?

Cette autoévaluation rapide vous permettra de savoir si votre entreprise est bien protégée en cas d'imprévus.

- | | |
|--|--|
| <p>1. Fournissez-vous des services-conseils ou des services professionnels à des clients qui s'y fient pour prendre des décisions ou pour passer à l'action ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> | <p>4. Prévoyez-vous accroître la portée des services de votre entreprise au moyen de nouveaux modes de communication ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>2. L'assurance erreurs et omissions fournie par votre association professionnelle est-elle assortie d'une limite en dollars ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> | <p>5. Existe-t-il un marché concurrentiel pour les meilleurs talents dans votre secteur d'activité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>3. Votre pratique possède-t-elle un site Web, publie-t-elle des articles en ligne ou un blogue ou communique-t-elle avec ses clients par courriel ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> | <p>6. Le succès de votre entreprise repose-t-il en majeure partie sur les connaissances et l'expertise d'une ou de deux personnes ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre de ces questions, votre entreprise pourrait courir un risque. Communiquez à votre directeur de comptes d'entreprise de RBC Banque Royale® des conseils généraux en assurance et un exemplaire gratuit de *Votre guide sur la gestion des risques d'exploitation*. Ce guide porte sur neuf risques importants auxquels sont exposées bon nombre d'entreprises. Servez-vous-en pour amorcer une évaluation de vos risques.

Rappelez-vous que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres risques pourraient s'appliquer à votre situation particulière. De plus, comme de nouveaux risques peuvent survenir au fil du temps, nous vous suggérons de procéder à une évaluation des risques dans le cadre de l'évaluation annuelle de votre situation financière.



RBC Banque Royale®

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

Avant de prendre une décision définitive au sujet de l'assurance, il est toujours plus avisé de consulter un conseiller autorisé en assurance.